



RETURN BIDS TO:

RETOURNER LES SOUMISSIONS À:

Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions - TPSGC

See herein for bid submission instructions/

Voir la présent pour les instructions sur la présentation d'une soumission

Revision to a Request for Supply Arrangement - Révision à une demande pour un arrangement en matière d'approvisionnement

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

Comments - Commentaires

Vendor/Firm Name and Address

Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur

Issuing Office - Bureau de distribution

Ship Refits and Conversions / Radoubss et modifications de navires and / et
11 Laurier St. / 11, rue Laurier
6C2, Place du Portage
Gatineau, Québec K1A 0S5

Title - Sujet Nettoyage de bâtiments dans l'eau	
Solicitation No. - N° de l'invitation F7044-200268/A	Date 2021-06-07
Client Reference No. - N° de référence du client F7044-200268	Amendment No. - N° modif. 004
File No. - N° de dossier 046md.F7044-200268	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
GETS Reference No. - N° de référence de SEAG PW-\$\$MD-046-28220	
Date of Original Request for Supply Arrangement 2021-05-07 Date de demande pour un arrangement en matière d'app. originale	
Solicitation Closes - L'invitation prend fin at - à 02:00 PM Eastern Daylight Saving Time EDT on - le 2021-06-21 Heure Avancée de l'Est HAE	
Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à: Tinkess (046md), Dianne	Buyer Id - Id de l'acheteur 046md
Telephone No. - N° de téléphone (819) 271-7829 ()	FAX No. - N° de FAX () -
Delivery Required - Livraison exigée	
Destination - of Goods, Services, and Construction: Destination - des biens, services et construction:	
Security - Sécurité This revision does not change the security requirements of the solicitation. Cette révision ne change pas les besoins en matière de sécurité de l'invitation.	

Instructions: See Herein

Instructions: Voir aux présentes

Acknowledgement copy required	Yes - Oui	No - Non
Accusé de réception requis	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
The Offeror hereby acknowledges this revision to its Offer. Le proposant constate, par la présente, cette révision à son offre.		
Signature	Date	
Name and title of person authorized to sign on behalf of offeror. (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du proposant. (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)		
For the Minister - Pour le Ministre		

La présente demande de modification 004 à l'arrangement en matière d'approvisionnement est émise pour l'ensemble de questions et réponses numéro 1.

Q1: Existe-t-il un autre moyen de démontrer sa capacité à utiliser avec succès la technologie spécifiée sans l'expérience de projet spécifique décrite ?

R1: Non, il n'y a pas d'autre moyen de démontrer sa capacité à utiliser avec succès une technologie avancée de nettoyage et de capture dans l'eau. Les méthodes décrites dans la DAMA sont les seules méthodes acceptables pour vérifier les exigences expérientielles identifiées dans cette DAMA, en particulier OB1 et OB2, sur l'équipement utilisé pour fournir les services de nettoyage dans l'eau répondant aux exigences techniques obligatoires. La raison en est que cet arrangement en matière d'approvisionnement s'applique aux navires appartenant au gouvernement du Canada et exploités par celui-ci et, à ce titre, les navires exploitant les ministères sont tenus de se conformer à toutes les exigences législatives pertinentes.

Pour être admissibles à la DAMA, tous les fournisseurs de services de nettoyage dans l'eau doivent s'assurer que la diligence raisonnable appropriée est effectuée en ce qui concerne l'atténuation de l'introduction d'espèces envahissantes, ainsi que la préservation de la qualité de l'eau dans le port ou le port pour lequel l'activité de nettoyage a lieu. Les technologies de traitement des eaux usées ne sont qu'une partie des mesures de conformité à cet égard, le reste des mesures de conformité étant la preuve démontrée que le système de nettoyage et de capture dans l'eau est correctement exploité de sorte qu'il n'y a pas de rejet visible de contaminants présents dans la coque. dans le milieu aquatique. Une entreprise peut avoir le système le plus avancé qui a la capacité d'effectuer le niveau de filtration et de post-traitement conformément aux exigences obligatoires de cette DAMA, mais la technologie, en elle-même, ne garantira pas que tous les débris transportés par la coque sont capturés—c'est là que le personnel correctement formé entre en ligne de compte. Le personnel doit être correctement formé et avoir les compétences nécessaires pour connaître les nuances de la technologie par rapport aux caractéristiques uniques des navires qui sont nettoyés, afin que des mesures correctives puissent être prises en temps réel par les opérateurs de l'équipement pour s'assurer qu'aucun rejet visible n'est transformé en milieu aquatique.

Toute entreprise se procurant un système conforme, afin de se qualifier pour cette DAMA, doit suivre une formation complète de ce système pour tous les postes requis pour effectuer une opération de nettoyage dans l'eau. Cette formation devra probablement être une formation en cours d'emploi directement du fabricant d'équipement d'origine (FEO) sur l'un de ses autres sites opérationnels dans le monde. Alternativement, la formation pourrait avoir lieu vice-versa lorsque le FEO vient former votre personnel sur place dans les eaux canadiennes, avec une formation se déroulant sur des navires qui opèrent uniquement à proximité de leur port d'attache pour s'assurer que tout rejet d'organismes aquatiques dans la mer l'environnement provenait de la même zone locale, garantissant ainsi aucune nouvelle introduction d'espèces non indigènes. Nous reconnaissons que de tels accords ou partenariats avec des équipementiers prennent du temps à se développer. Pour tenir compte de cela, la DAMA inclut la possibilité de se qualifier sur une base continue.

Q2: Y aura-t-il une possibilité d'obtenir des assurances pour le contrat avant de s'engager dans des investissements dans la technologie pour soutenir la réponse ?

R2: La nature d'un arrangement en matière d'approvisionnement, comme cette DAMA, ne fournit pas de garanties directes aux entreprises qualifiées pour les contrats. Cela dit, il existe de nombreux navires appartenant au gouvernement canadien et exploités par celui-ci qui accostent sur les côtes est et ouest du Canada qui pourraient avoir recours à ces services – voir la liste des navires de la GCC et de la MRC contenue dans cette DAMA. Une DP sera publiée sur la liste de tous les entrepreneurs qualifiés pour le ou les volets respectifs pour lesquels leurs entreprises sont qualifiées, tel que discuté dans la DAMA. À ce stade, il devient l'offre la moins chère disponible pour effectuer le travail.

Solicitation No. - N° de l'invitation
F7044-200268/A
Client Ref. No. - N° de réf. du client
F7044-200268

Amd. No. - N° de la modif.
004
File No. - N° du dossier
046md.F7044-200268

Buyer ID - Id de l'acheteur
046md
CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME

De plus, cet arrangement en matière d'approvisionnement peut également être conclu à des fins d'utilisation par tout gouvernement provincial/territorial. De plus, les entreprises qualifiées dans le cadre de cet arrangement en matière d'approvisionnement ne sont pas précluses de solliciter des contrats auprès d'opérateurs maritimes commerciaux pour développer davantage leur clientèle. Il est entendu que la mise en place de cette industrie nouvelle au Canada nécessitera des investissements en capital pour que les entreprises se démarquent dans cette nouvelle industrie des services. Cependant, les opérations de nettoyage dans l'eau respectueuses de l'environnement sont de plus en plus courantes à l'échelle internationale, avec des progrès constants. Pour tenir compte de ces développements, [l'Organisation maritime internationale](#) est en train de modifier ses Lignes directrices de 2011 pour le contrôle et la gestion de l'encrassement biologique des navires afin de minimiser le transfert d'espèces aquatiques envahissantes, et Transports Canada a lancé des consultations sur le [projet d'orientation volontaire pour les autorités compétentes sur le nettoyage dans l'eau des navires](#)—une mesure volontaire à laquelle se conforment les exigences techniques de la DAMA. Étant donné la prise de conscience croissante des risques posés par le nettoyage dans l'eau, les ports canadiens refusent de plus en plus d'autoriser les formes conventionnelles de nettoyage, sans capture, dans leurs eaux. La mise en œuvre de technologies avancées de nettoyage et de capture dans l'eau fournira aux ports canadiens l'assurance que leurs eaux ne sont pas à risque.